

Ramonage des cheminées

Nous constatons que les poêles, fournaises et foyer à bois sont utilisés depuis un certain temps. Ils sont sollicités un peu plus par les journées froides que nous connaissons.

Nous vous recommandons de vérifier ou de faire vérifier l'état de votre cheminée pour y enlever tous les dépôts de suie, créosote, etc. pour la garder en bon état et propre.

Lorsque les cendres seront bien froides, elles peuvent être déposées dans le bac vert à ordures.

Un feu de cheminée peut faire beaucoup de dommages dans votre maison. Merci de collaboration pour la protection de votre maison.

Le service des incendies

